

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 15 Octobre 2020**

**Commune de  
PAULHAN**                      **N° 2020/10/02**

Date de la convocation	06 /10/ 2020
	<b><u>Votes : 25</u></b>
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 2

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,  
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après  
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM.GAVINET Isabelle, JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine  
- Mme CAMPOY épouse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory  
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Adoption du règlement intérieur du comité consultatif communal  
« revitalisation des bourgs centres »

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-02-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2020  
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a adhéré au réseau des centres villes durables et de l'innovation de « centre-ville en mouvement » pour redynamiser les cœurs de villes.

A ce titre, il convient d'adopter un règlement intérieur du comité consultatif, dont lecture est donnée.

Oùï l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, par 23 voix Pour, 2 Abstentions,

- Adopte le règlement intérieur du comité consultatif communal « revitalisation des bourgs centres »
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-02-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2020  
Date de réception préfecture : 21/10/2020